

BULLETIN DE SOUTIEN



**OUI, je soutiens l'action de l'Association « Don du Souffle »
par un don déductible de l'impôt sur le revenu de :**

30 € 50 € 100 € 150 € Autre montant : €

L'Association « Don du souffle » est un organisme reconnu d'intérêt général. Depuis le 1er janvier 2005, la Loi des Finances accorde aux donateurs une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant de leurs dons annuels dans la limite de 20 % du revenu imposable.

NOM :

PRENOM :

SOCIETE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

MAIL :

TELEPHONE :

Je souhaite être tenu informé des actions de l'association pendant l'année et je m'abonne à la newsletter : oui non (adresse mail nécessaire)

**Bulletin à retourner accompagné de votre don à :
« Don du souffle »
6 rue du Chanoine André LACAZE
33000 BORDEAUX**

Vous recevrez votre reçu fiscal par retour de courrier